



FORMATION

REDIGER SON DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

DUERP : un document obligatoire sur son exploitation

Pour qui ?

Exploitant agricole de Haute-Loire n'ayant pas de DUERP
Pré-requis : avoir son document sur l'évaluation des risques chimiques.

Quand ?

9 et 18 janvier 2024
1,5 jours, Langeac

Intervenants

Conseillère MSA Prévention SST
Enedis

Responsable de stage

Coline BRAT (CDA43)
06 80 94 98 49

Frais d'inscription : 24 €

Frais pédagogiques : 304,50 €

Prise en charge des frais pédagogiques pour les cotisants VIVEA. Autre statut, nous consulter.



Renseignements - Inscription

auprès du responsable de stage ou du Centre de Formation : 04 71 50 37 54

Conditions générales de vente, accessibilité handicap, prise en charge à retrouver sur
www.haute-loire.chambre-agriculture.fr



Objectifs

- Rédiger le DUERP de son exploitation
- Mettre à jour son DUERP et communiquer sur les risques auprès de tiers



Contenu

- Les risques professionnels en agriculture
- La réglementation en matière de prévention des risques et responsabilités des chefs d'exploitations (cadre juridique)
- Notions de risque, danger, exposition
- Le DUERP : principes de l'évaluation et démarches
- Notion d'unités de travail/atelier
- Mesures de prévention pour limiter le risque
- Hiérarchisation des risques
- Programme d'actions de prévention
- La mise à jour du DUERP
- La consultation du DUERP : quelles personnes concernées ?
- La communication autour du DUERP



Méthodes

- Méthodes expositives et participatives : Apports théoriques, Travaux de groupe, Travail individuel sur DUERP, Mise en situation.

Pour le jour de la formation, apporter son document sur les risques chimiques complété (fourni en amont par la responsable de stage),